

**COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 09/12/2015**

**Secrétaire de séance :** Mme HESDIN Karine

**Présents :** tous les membres en exercice à l'exception de Mr MERCIER Nicolas (procuration à Mr WACHEUX Raymond) Mrs THELLIER Claude et GUFFROY Bernard, Mme PREVOTS Christine

**1. Délibération FDE relatif à l'institution de la redevance réglementée pour chantiers provisoires**

Madame la secrétaire donne lecture d'un courrier de la FDE, concernant l'institution de la redevance réglementée pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux concernant des ouvrages des réseaux de transport et de distribution dans le domaine de l'électricité. Elle donne également lecture du modèle de délibération proposé par la FDE. L'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents valide l'institution de cette taxe.

**2. Délibération relative à la position de la Commune face au schéma départemental de coopération intercommunal**

Monsieur le Maire expose que suite à plusieurs réunions communautaires concernant le projet élaboré par Madame la Préfète sur le schéma départemental de coopération intercommunal, l'Assemblée communautaire a décidé, à la majorité, de refuser ce projet et propose son propre projet à savoir la création d'une nouvelle intercommunalité entre les Communauté de Communes de l'Atrébatie, des deux sources et de la porte des vallées. Monsieur le Maire demande donc à présent à l'Assemblée de donner son avis sur le rejet de la Communauté de Communes de l'Atrébatie face au projet proposé par Madame la Préfète et à la proposition établie par les trois Communauté de Communes. A l'unanimité des membres présents, l'Assemblée rejette le projet de Mme la Préfète et approuve celui proposé par les trois communautés de Communes.

**3. Questions diverses**

Monsieur le Maire expose que les réunions concernant la création d'un PLUI, se poursuivent. Il y a eu notamment celle qui concernait le milieu agricole. Tous les agriculteurs de la Commune de Chelers y ont été conviés. Deux seulement ont fait le déplacement. Cette réunion était importante puisqu'un questionnaire était à remplir afin de connaître les objectifs pour chaque exploitation, les projets à venir, etc... permettant de les inclure dans le PLUI. Monsieur le Maire regrette l'absence des agriculteurs et espère que cela n'aura pas de conséquence à venir sur leur futur projet.

Travaux thermique de la salle polyvalente : Monsieur le Maire explique que le courrier en recommandé a été envoyé à Monsieur BEAL concernant la demande de son solde et DGD. Passé le délai des 45 jours, nous réglerons la somme établi par le Maître d'œuvre.

Les travaux de peinture seront terminés d'ici quelques jours. Restera à prévoir l'inauguration qui pourrait avoir lieu en avril 2016, à confirmer.

Monsieur le Maire attend la visite de la Société COLAS pour les travaux de réparation de la voirie des chemins menant aux éoliennes.

Nous avons reçu le devis pour les entretiens d'espaces verts pour l'année 2016. Il y aura une augmentation de 160 € par rapport à 2015.

Monsieur le Maire parle de l'évolution de la norme de la télévision numérique terrestre (TNT). Il expose qu'à partir du 5 avril 2016, les foyers qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau devront avoir un équipement compatible avec la HD (téléviseur ou adaptateur TNT HD). Pour se renseigner, appeler le 0970 818 818 ou sur le site [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr)

Des travaux de réparation à l'église ont été réalisées et notamment la réparation de la gouttière ainsi qu'une partie en zinc de la toiture. Coût des travaux : 1062 €.

Monsieur le Maire explique avoir participé à une réunion à la Communauté de Communes sur un projet d'installation de la fibre pour avoir un très haut débit internet. Cela n'est pas encore bien défini mais il se pourrait que ce projet démarre en 2016. Il sera réalisé par différents partenaire comme la région. Des informations complémentaires sont disponibles sur le site [www.lafibrenumerique5962.fr](http://www.lafibrenumerique5962.fr)